

## MAISON des HABITANTS

Compte-rendu de la réunion du jeudi 2 mars 2023

---

*Habitants : Josette RECALT, Aline AUGER, Cédric LEROY, Yannick MARTIN, Sylvie CROZEL, Pauline NEUWIRTH et Jean-Claude TISSEYRE*

*Elus : Marine Legendre (adjointe à la participation citoyenne), Jean-Luc PETITCLERC (adjoint à l'action sociale, à la petite enfance et aux outils numériques) et Laurence KAHN (conseillère au logement et logement social)*

*Agent : Céline Verdon (responsable du service Vie locale)*

*Excusés : Imed HAKIKI, Martine COSTARIGOT pour le Club Brise des Neiges, Isabelle Miroglio (élue)*

*Absent : Amine KHALDI*

### 1- Finalisation de points d'organisation

#### ➤ Place des associations

Aline Auger nous informe qu'elle poursuit sa participation au groupe de travail en tant que Tronchoise et non en tant que membre de l'association AFT.

Information de Martine Costarigot par mail du 28/02/2023 : « Le Conseil d'Administration du Club Brise des Neiges lors de sa séance du 16 mars 2023, définira si nous participons ou non à ce groupe de réflexion. Nous pourrions définir que, comme les associations Tronch'Lucide et le Repair Café, Josette Récalt vice-présidente du Club Brise des Neiges, participerait à titre personnel et que le Club Brise des Neiges n'y participerait pas. »

#### ➤ Prise de décision

Cédric nous présente la gestion par consentement (cf documents joints) : au consensus général jusqu'à la levée des objections avec approbation finale du groupe.

Voici les liens des 2 vidéos évoquées par Marine que vous pouvez trouver sur Youtube :

<https://youtu.be/dnewDBrSKMU>

[https://youtu.be/t\\_Am45ED2rw](https://youtu.be/t_Am45ED2rw)

Quelle mode de décision si cette méthode n'aboutit pas sur une proposition ?

Pour le moment, se définir un temps pour tester cette méthode sur une proposition. S'il n'y a pas de consensus qui se dégage, mettre la proposition de côté pour la réunion suivante en listant les désaccords finaux.

## 2- Retour d'expérience de Maison des Habitants

### ➤ Josette est allée visiter la MDH d'Eybens : cf « Plaquette MDH Eybens »

Convention avec CAF et avec la Mairie.

Définition du diagnostic des besoins, revu tous les 4 ans pour faire évoluer la MDH.

S'aider de la fédération des centres sociaux si la cible est familiale.

Présence d'assistants sociaux, avocat, ateliers numériques, de cuisine, soutien, fêtes de quartier, un magasin pour rien, CCAS, journée de nettoyage, grainothèque.

Agents de la commune mais au début fonctionnement associatif.

Un grand hall avec pleins de bureaux, ouvert en semaine et pas le week-end.

### ➤ Yannick parle de la MDH Chorier-Berriat à Grenoble

Atelier bois « les Copeaux d'abord », monté par une association avec des activités mairie et des activités d'autres associations : activités type yoga, cuisine sans frontières, échanges réciproques de savoirs...

### ➤ Cédric parle d'une MDH dans un village du sud-ouest (moins de 1000 habitants, dans la campagne autour de Montauban)

Initiative d'habitants suite à la fermeture du bar du village, ils ont acheté une maison dans le centre-ville avec un artiste qui lui est sur place en permanence.

Financement via un fonds de dotation collective : don à une association, doit être d'intérêt public, exonéré d'impôts. À creuser.

Activités : bar associatif, concert, ciné échanges, temps de rencontre inter générationnel, rencontre entre mamans, soirée jeux, supports administratifs, dépose pain, repas pour les migrants, expos, évènements sur une artiste locale, permanence planning familial.

La MDH a fonctionné avec jusqu'à 4 à 5 employés à temps partiel, mais pas de subvention de la commune, essai de fonctionnement qu'avec des bénévoles car plus de financement.

(Espace de vie sociale : statut donné par la CAF, permettant des aides financières, il faut associer et des collectivités et des associations)

En projet, logements sociaux en concession avec Emmaüs. Contrepartie financière ?

Statut ? Gouvernance ?

### ➤ Pauline est allée au Bar « Radis »

<https://lebarradis.fr/>

Un espace de maraichage, une serre, un café associatif, un restaurant, une pépinière d'associations.

3 associations se sont réunies : Cultivons nos toits (agriculture urbaine), microbrasserie Maltobar et Pascal du restaurant « La tête à l'Envers ».

Lieu proposé par la mairie de Grenoble (appel à projets), statut SCOP à ce jour, locaux mis à disposition par une collectivité, dans le cadre d'un projet de ZAC (projet ville de Grenoble).

Ils paient un loyer, convention de 4 ans avec la mairie de Grenoble.  
Très grand potager sur le toit, pour fournir le restaurant (30% de la nourriture).  
Organiser sur place une prochaine réunion.

➤ Laurence présente Les grands voisins à Paris

<https://lesgrandsvoisins.org/>

Lieu ouvert 24H/24 et 7J/7, tiers lieu temporaire mais n'existe plus (urbanisme transitoire).  
Grande mixité d'activité : pépinière d'entreprises, potagers, hébergement d'urgence (600 habitants).  
Occupation permanente des lieux avec des gens qui y vivent, y travaillent, y font des loisirs...  
Lieu ouvert de vie : pour y aller sans raison, librement, comme une MJC.  
Portage associatif (portage de 3 grosses assoc)

➤ Jean-Claude

Souligne le fait d'une présence permanente, lieu habité, lien avec l'auberge de jeunesse de SMH, source de financement.

➤ Jean-Luc présente l'Agopop à Villard-de-Lans

<https://www.agopop.fr/>

L'association Agopop gère le lieu, convention triennale avec communauté de communes (grosse subvention), la CAF et le conseil général.  
Mélange d'activités bien équilibrées : associative, culturelle, sociale (type CCAS) avec déstigmatisation de l'aspect social.  
Financement : 5 salariés – a démarré en 1973.

➤ Remarques diverses

Pas de bâtiments communaux non exploités.  
À venir la guérite du cadran solaire, problème de pollution au mercure dans le bâtiment communal du cadran solaire.  
Question de la vie du lieu le week-end.  
Le lieu de la Villa Brise des Neiges moins vivant qu'avant, moins propice au mélange : plus de repas le midi, temps d'activité avec les locataires des appartements  
Est-ce que la Métro finance ce type de lieu ?

### 3- Conclusion

Voici l'ordre du jour de la prochaine réunion :

**Travail sur le lieu 1h et diagnostic d'usage 1h.**

Question du lieu : lieu unique pour la majorité sauf Jean-Luc (sans avis)

Autre sujet à évoquer ultérieurement : les sources de financement (appel à projet, fonds de dotation, espace de vie sociale (CAF)).

**Merci à tous de votre participation !**